

COMMISSION NATIONALE
D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION
Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 05

Administration d'accueil : Cour des comptes	Catégorie : A+
Corps : Magistrats de la Cour des comptes	Indice sommital du corps : IM 1324
Grade ou classe : Auditeur de 1 ^{ère} classe (Métier référencé dans le domaine fonctionnel « contrôle externe » du répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME), publié par la DGAFP en avril 2017, page 228).	Indice maximum de recrutement : IM 662

SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S) : Compétences techniques utiles et appréciées :

- | | |
|---|--|
| - Contrôle de gestion ; | - Gestion budgétaire et comptable et gestion des marchés publics ; |
| - Audit interne ; | - Compétences en gestion des ressources humaines ; |
| - Expertise économique et juridique ; | - Gestion informatique... |
| - Encadrement et coordination du travail de contrôleurs ; | |

Critères de sélection / Compétences recherchées :

Il est souhaité que le candidat justifie d'une formation supérieure solide et/ou d'une expérience réelle en qualité de cadre supérieur au sein des services publics.

Les fonctions de magistrat de la Cour des comptes nécessitent rigueur, curiosité, autonomie, perspicacité, goût prononcé pour l'analyse et la réflexion, aptitude aux fonctions de contrôle de haut niveau, capacité à mettre en œuvre les connaissances en matière juridique, économique, financière et comptable, capacité réelle de rédaction de rapports et de présentation des résultats des investigations et des résultats des contrôles, sens aigu de la diplomatie et de la mesure. Ces fonctions requièrent également les compétences suivantes :

- Bonnes connaissances de la société civile, de l'organisation de l'administration de l'État, des statuts des organismes contrôlés par la Cour des comptes ;
- Connaissances des travaux menés par les juridictions financières, des missions de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes ;
- Maîtrise des principes fondamentaux en matière de finances publiques et de comptabilité publique.

Formation et stages :

- Date : à partir de la date de mise à disposition
- Durée : stage s'accueil, puis offre de formation permanente
- Lieu : Cour des comptes

Affectation : au sein de l'une des 7 chambres de la Cour des comptes – 13 rue Cambon – 75001 PARIS.

- Durée moyenne d'affectation souhaitée dans le poste offert : 5 ans.
- Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement.

Il est précisé qu'aucune exigence sur la chambre d'affectation ne pourra être émise par le candidat. Le choix d'affectation est fonction des besoins et des vacances de postes.

Dates de :

- **Mise à disposition : 01/01/2021**
- **Détachement : 01/03/2021**

Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :

Joindre impérativement une lettre de motivation, un curriculum-vitae détaillé, la copie des diplômes.

Après une première sélection, sur dossier, chaque candidat présélectionné est appelé à passer un entretien avec une commission de sélection d'une durée de 35 minutes. Cette audition est orientée sur le parcours, les motivations et les compétences du candidat, ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel des juridictions financières et sa capacité à se projeter dans le métier de magistrat financier. Sur proposition de la commission de sélection, un ou plusieurs candidats auditionnés pourront ensuite passer un second et dernier entretien avec le Premier président de la Cour des comptes. A l'issue de cet échange, le Premier président proposera à la CNOI ceux/celles des candidat(e)s qu'il envisage d'accueillir en détachement dans les juridictions financières.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS :

En préambule, il est précisé que les militaires accueillis à la Cour des comptes, prêtent serment à l'issue de leur période de mise à disposition et exercent leurs fonctions de magistrat comme tout membre du corps. Ils sont titularisés à l'issue de la période de détachement.

La Cour veille à la régularité, l'efficacité et l'efficacités de l'usage des fonds publics. Elle a trois interlocuteurs : le Gouvernement qu'elle contrôle et qu'elle conseille, le Parlement qu'elle assiste et le citoyen qu'elle informe par des publications toujours plus nombreuses.

Quatre métiers : contrôler, évaluer, juger et certifier.

CONTRÔLER ET ÉVALUER

Il s'agit des deux principales missions de la Cour qui doit s'assurer de la régularité, de l'efficacité et de l'efficacités de la gestion publique.

Elle procède pour cela à différents types de contrôles :

- des audits de structures,
- des audits de procédures,
- des évaluations de politiques publiques.

Elle peut centrer son contrôle sur un organisme ou suivre une approche transversale englobant l'ensemble des organismes concourant à une même politique publique.

JUGER

La Cour des comptes juge les comptes des comptables publics ; elle vérifie la régularité des recettes et des dépenses. Cette mission juridictionnelle fait partie des missions les plus anciennes de la Cour mais ne constitue plus l'essentiel de son activité. Ses procédures ont été profondément modernisées en 2005 et 2006. Les membres de la Cour peuvent également être rapporteurs ou membres de la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) et, à ce titre, juger des infractions relevant de cette juridiction.

CERTIFIER

La LOLF et la loi organique relative aux lois de financement de la Sécurité sociale ont confié à la Cour deux nouvelles missions : la certification des comptes de l'État et de ceux du régime général de la Sécurité sociale. Loin d'être une question exclusivement technique, la certification représente pour la Cour un nouveau champ de compétence et d'intervention, l'objectif étant au final de garantir au citoyen une information financière et comptable plus claire, plus lisible et plus fidèle à la réalité.

ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :

GRADES CLASSES	ECHELONS	IB	INM	OBSERVATIONS
Conseiller maître	2 ^{ème} - chevron II	HE E2	1324	<u>Indice sommital du corps :</u> 1324 <u>Perspective de carrière :</u> <u>Possibilité de nomination au grade de président de chambre</u>
	2 ^{ème} - chevron I	HE E1	1274	
	1 ^{er} - chevron III	HE D3	1274	
	1 ^{er} - chevron II	HE D2	1221	
	1 ^{er} - chevron I	HE D1	1168	
Conseiller référendaire	8 ^{ème} - chevron III	HE B bis3	1119	<u>Perspective de carrière :</u> - Accès au grade de conseiller maître après au moins 13 ans dans le grade de conseiller référendaire - Possibilité d'être délégué dans les fonctions de secrétaire général, de secrétaire général adjoint ou d'avocat général
	8 ^{ème} - chevron II	HE B bis2	1090	
	8 ^{ème} - chevron I	HE B bis1	1062	
	7 ^{ème} - chevron III	HE B3	1062	
	7 ^{ème} - chevron II	HE B2	1008	
	7 ^{ème} - chevron I	HE B1	967	
	6 ^{ème} - chevron III	HE A3	967	
	6 ^{ème} - chevron II	HE A2	920	
	6 ^{ème} - chevron I	HE A1	885	
	5 ^{ème}	1021	825	
	4 ^{ème}	971	787	
	3 ^{ème}	906	738	
	2 ^{ème}	857	700	
	1 ^{er}	807	662	
Auditeur de 1 ^{ère} classe	4 ^{ème}	807	662	<u>Indice maximum de recrutement : 662</u> <u>Perspective de carrière :</u> - Accès au grade de conseiller référendaire au moins 1 an après l'intégration
	3 ^{ème}	755	623	
	2 ^{ème}	706	586	
	1 ^{er}	659	550	

SITE INTERNET DU MINISTERE :

www.ccomptes.fr